

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020

Le cinq novembre deux-mille-vingt à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GAUTHIER Christian, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 30 octobre 2020

Etaient Présents : M. GAUTHIER Christian, Mme HUSSON JOSSE Muriel, M. PEROYS Bernard, Mmes PERRODEAU Nadine, CHIFFOLEAU Martine, POTIRON Anne, MM. COUGNAUD Raphaël, ECOMARD Bertrand, Mme BERNARD Charline, MM. GABORIT Christian, PLUTA Sébastien, Mmes NORMAND Claire, RELANDEAU Aurélie, M. DENIAUD Sébastien

Etaient Excusés : M. OLLIO Laurent (donne pouvoir à M. GAUTHIER Christian), Mme MUSSEAU Sonia (donne pouvoir à M. COUGNAUD Raphaël), M. DE NONANCOURT Xavier, Mme BROQUET Nathalie, M. MERCUL Alain

Secrétaire de séance : Mme HUSSON JOSSE Muriel

Le conseil municipal accueille Mme RELANDEAU Aurélie et M. DENIAUD Sébastien afin de remplacer respectivement Mme BERNARD Sandra et M. COSSON Stéphane, démissionnaires.

Approbation du compte rendu de la réunion du 15 octobre 2020.

PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIEN RESTAURANT EN LOGEMENTS SOCIAUX (BAIL)

Par délibération en date du 5 novembre 2019 le conseil municipal avait validé le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant « les voyageurs » en 2 logements très sociaux.

Il avait plus particulièrement validé la signature d'un bail à réhabilitation sous conditions suspensives après avancement suffisant du projet (stade Avant-Projet Définitif). Ce bail à réhabilitation devait préciser :

- La durée du bail : envisagé sur 37 ans
- Les clauses suspensives du bail : en lien avec l'obtention des financements ANAH, FAP, Région, prêt CDC
- La redevance du bail : fixée à 1 € par an, à régler en une seule fois par SOLIHA BLI à la commune, à la signature du bail
- Les attributions des logements : droit (optionnel) de réservations par les financeurs
- La fin de bail : bien restitué en bon état d'entretien ; reprise des contrats de location à la fin du bail à réhabilitation

Le Conseil municipal confirme le principe de signature d'un bail à réhabilitation dans ces conditions avec SOLIHA BLI Pays de la Loire.

(13 voix pour et 2 abstentions).

Arrivée de M. ECOMARD Bertrand en séance.

MODIFICATION DU PLU

Suite au recours gracieux de la Préfecture reçu le 18 août 2020 sur le PLU approuvé de Paulx le 18 juin 2020, la commune choisit de corriger son document de PLU pour intégrer les corrections demandées par l'Etat.

Les modifications du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Paulx portent sur les points suivants :

- Corriger l'erreur matérielle de zonage pour remettre l'étiquette de nom de zone à la zone Ubi à la Bourrière
- Rajouter une précision dans la rédaction de l'article 2.1 des zones Ai, Ni et Nli
- Corriger l'article 2 de la zone Uee pour n'autoriser que l'artisanat de détails et non le commerce de détails

- Corriger l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) du Presbytère pour obliger le maintien des annexes du bâtiment et la préservation autant que possible du mur de ceinture
- Refaire le calcul de la capacité d'accueil en intégrant le foncier consommé en « dent creuse » de la zone agglomérée

Ces modifications ne portent pas atteinte à l'économie générale du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du PLU et entrent dans le champ de la procédure de modification soumise à enquête publique.

Le conseil municipal, par 16 voix pour, approuve le principe de la modification du PLU pour permettre la réalisation des corrections demandées.

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, décide de procéder au vote de virement de crédits sur le budget principal de la commune de l'exercice 2020 comme suit :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
26	261	OPFI			Titres de participation	500,00
21	2188	ONA			Autres immobilisations corporelles	-10 500,00
20	202	ONA			Frais d'études, d'élaboration, de modificatio...	10 000,00
041	2313	OPFI			Constructions	2 100,00
Total						2 100,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	2031	OPFI			Frais d'étude	2 100,00
Total						2 100,00

DESIGNATION D'UN ELU REFERENT POUR LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Le PETR du Pays de Retz porte le « Projet Alimentaire Territorial » en partenariat avec la DRAAF, la Région et l'ADEME des Pays de la Loire.

Le comité de pilotage du PAT, étant donné le levier que constitue la restauration scolaire, est constitué d'élus communaux. Compte tenu du renouvellement électoral en 2020, il convient de désigner l' élu référent de la commune de Paulx.

Le conseil désigne M. PEROYS Bernard en qualité de référent au sein du comité de pilotage du PAT du PETR.

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE DE L'ENTREPRISE BAUDRY POUR UN POSTE DE REFOULEMENT – TRAVAUX RUE DU MARCHÉ NEUF

La commune réalise des travaux rue du Marché Neuf. Un marché de travaux avait été confié à l'entreprise BAUDRY TP sise à Saint Philbert de Bouaine pour un montant total de 173 086.35 € HT. Cependant, il convient de confier la fourniture et la pose du poste de refoulement à l'entreprise BREMAUD sise à La Chapelle sur Erdre pour un montant de 9 600 € HT. Celle-ci bénéficie d'un paiement direct. Le montant global de ce marché demeure inchangé.

Le conseil confie la sous-traitance proposée par BAUDRY TP à l'entreprise BREMAUD pour un montant de 9 600 € HT.

SUBVENTION RUE DU MARCHE NEUF (REGION)

Le projet pourrait être financé par le Conseil départemental de Loire-Atlantique au titre du plan de relance du BTP (nous attendons la décision du Département) et par le Conseil régional des pays de Loire au titre du Contrat de Territoire régional (une enveloppe de la Région de 41 875 € ayant été affectée à ce projet (*)). Par ailleurs, 10 568 € ont été accordés au titre des amendes de police.

A ce stade, bien que le chantier ait commencé, la commune a la possibilité de solliciter l'attribution d'une aide financière du Conseil régional des Pays de la Loire au titre du contrat de territoire régional, étant entendu que les dépenses déjà réalisées peuvent être rétroactivement prises en charge dans la limite d'une année si le chantier n'est pas achevé.

(*) Montant définitif de l'enveloppe résiduelle allouée à chaque commune par la Communauté de communes Sud Retz atlantique

CONVENTION AVEC GRAINE D'ENVIES POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DURANT LA PAUSE MERIDIENNE

Pour mémoire, la cantine scolaire accueille les enfants issus des 2 écoles (Près Verts et Père Ceyrac) sur le temps du midi.

L'association Graine d'Envies met 2 animateurs à disposition de la commune. Une convention précise les modalités de cette mise à disposition, principalement de 12H à 13H30 et de 11H45 à 13H20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis lors des périodes scolaires. Les animateurs sont chargés de l'animation et de l'encadrement des enfants des écoles des Prés Verts et Père Ceyrac dans la cour du restaurant scolaire ainsi que pendant le temps de repas. Ils peuvent être amenés à accompagner les enfants sur les trajets école / cantine. La convention est établie pour la période du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021 et donne lieu à facturation sur la base de 15.15 € / heure (le tarif horaire étant susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution du point de référence de la convention collective de l'animation).

Le conseil décide de renouveler la convention avec l'association Graine d'Envies dans ces conditions.

COMPOSTEUR AVEC LE PAULX'TAGER

Il avait été prévu de valoriser les déchets alimentaires de la cantine scolaire par un compostage des matières.

Ainsi un composteur de 4 bacs sera implanté sur un terrain communal au niveau des jardins partagés. Les membres de l'association le Paulx'tager sont prêts à participer à l'apport régulier des biodéchets du restaurant au jardin.

Selon le devis de l'association d'insertion Retz'Agir (Machecoul) l'installation d'un composteur à 4 bacs coûterait 2 200 € TTC dont 1 700 € pour la fabrication et pose, et 500 € pour la préparation du terrain.

Le conseil décide d'implanter le composteur au niveau des jardins partagés et de passer commande auprès de Retz'Agir.

INFORMATIONS DIVERSES

- Projet centre-bourg : planning étude LAD pour fin avril 2021. Réunion avec les commerçants reportée. Une note d'information sera diffusée. Trouver un nom au projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Créer un logo pour Paulx
- Projet de méthanisation : présentation le 12 novembre 2020 à 19H30 par la Coop d'Herbauges
- Déchets les Noues Garreau et les Forgets
- Marché
- Liste de personnes vulnérables
- Prochain conseil municipal le 17 décembre 2020 à 20H
- Commission locale de l'eau (CLE) de la Baie de Bourgneuf